

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique**

Coordination des CPND et des Conférences Régionales

GUIDE DE MISE EN CONFORMITE DES LICENCES HABILITEES

Université de Sidi Bel Abbès – 03 et 04 Décembre 2014

Préambule

Le présent document a pour objet d'expliciter la procédure de mise en conformité des offres de licences habilitées de 2004 à ce jour au niveau des établissements universitaires.

Cette opération fait suite à la mise en place des socles communs des domaines et des filières et de la nomenclature des filières.

La mise en place des socles communs des domaines et des filières et la nomenclature des filières s'est imposée après une décennie d'application du système LMD et, un audit des formations au niveau des établissements par la Commission Nationale d'Habilitation.

La mise en conformité comprend :

- La mise en conformité de l'intitulé des domaines (annexe 01) et des filières par rapport à la nouvelle nomenclature des filières (annexe 02),
- L'adaptation des contenus des enseignements des spécialités par rapport au socle commun des domaines et des filières,
- L'assainissement de la nomenclature des spécialités par rapport aux propositions des CPND.

Méthodologie de mise en conformité

Sous l'égide des chefs d'établissement, les vices recteurs chargés de la pédagogie et les directeurs adjoints de la pédagogie initient des réunions avec les doyens des facultés, les directeurs des instituts et les chefs de département afin de procéder à la mise en conformité des licences.

IMPORTANT : Sont concernées par la procédure, toutes les licences habilitées de 2004 à ce jour et qui sont fonctionnelles au sein des établissements.

1 – de la réception des offres de licence à mettre en conformité :

Les départements sont les structures de réception des licences et de pilotage de toute l'opération de mise en conformité.

2- de la commission chargée de la procédure de mise en conformité :

Cette commission est composée :

- du chef de département, président de la commission,
- du responsable de l'équipe du domaine de formation,
- du responsable de l'équipe de la filière de la formation,
- des responsables des équipes de spécialité concernées,
- de deux enseignants, de rang magistral, pour chaque spécialité.

3- de la banque de données de mise en conformité :

Le département met à la disposition de la commission chargée de la procédure, tous les documents nécessaires au pilotage de l'opération, à savoir :

- la nomenclature des domaines et des filières,
- le contenu du socle commun du domaine,
- le contenu du socle commun de la filière,
- le référentiel de l'intitulé et les contenus des spécialités rattachées à la filière élaboré par les CPND,
- tous les arrêtés d'habilitation des licences concernées,
- Tous les cahiers des charges des licences à mettre en conformité,
- le canevas de mise en conformité des licences.

4- des critères de mise en conformité :

La mise en conformité des licences sous-tend que la commission doit étudier toutes les spécialités habilitées et fonctionnelles dans un cadre global de mutualisation des moyens humains et matériels et éviter les redondances.

Les spécialités mises en conformité doivent tenir compte des critères suivants :

- de l'intitulé exact du domaine,
- de l'affiliation à la filière exacte,
- du référentiel de l'intitulé et du contenu des spécialités rattachées à la filière élaboré par les CPND.

5- de la procédure de mise en conformité :

Les socles communs des domaines et filières étant définis par arrêté, la mise en conformité ne concerne que la spécialité (L3).

La commission chargée de la conformité réadapte le contenu des spécialités en fonction du référentiel de l'intitulé et du contenu des spécialités rattachées à la filière élaboré par les CPND.

1^{er} cas : Suite à la procédure de mise en conformité, si la commission parvient à adapter l'Intitulé et le contenu de la spécialité réadaptée au référentiel du CPND : La commission valide la spécialité avec l'intitulé proposé par le CPND.

2^{ème} cas : Suite à la procédure de mise en conformité, si la commission ne parvient pas à adapter l'Intitulé et le contenu de la spécialité réadaptée au référentiel du CPND : La commission valide la spécialité sous un autre intitulé en motivant la particularité de cette spécialité.

Cas particulier des formations de licence à recrutement national : Ces formations feront l'objet d'un traitement particulier après un audit et une évaluation individuels.

6- de la validation des spécialités mise en conformité :

Les spécialités de licence mises en conformité selon les critères établis dans ce présent guide doivent être visées par les instances concernées selon le canevas de mise en conformité des licences.

Les canevas de mise en conformité sont transmis à la Conférence Régionale de rattachement de l'établissement universitaire.

- de la vérification de la conformité :

Les CPND, en concertation avec les Conférences Régionales vérifient la conformité des licences et les valident selon les normes et critères établis. A la demande des CPND, les Conférences Régionales peuvent renforcer ces comités avec les experts des CRE.

Lors de la vérification de la conformité, les CPND peuvent se retrouver face à des situations particulières ; Des réserves sont alors émises.

Les CPND sont tenus alors de saisir les établissements concernés, via les conférences régionales, pour lever obligatoirement les réserves.

- de l'habilitation :

Les offres de licences mises en conformité sont habilitées par la Commission Nationale d'Habilitation et un arrêté ministériel est établi.

- de la lisibilité des formations :

Les licences mises en conformité et habilitées sont mises à la disposition de la communauté universitaire au niveau des sites web des établissements et des conférences régionales.

Toutes les licences non soumises à la procédure de mise en conformité sont définitivement abrogées et ne peuvent, en aucun cas, être dispensées par les établissements universitaires.

Remarque :

Pendant toute la période de mise en conformité des programmes de formation de licence, les établissements universitaires peuvent se rapprocher du CPND via le responsable de l'équipe de domaine de leur établissement en vue d'une assistance pédagogique.

Annexe 01

Appellation officielle des domaines

Abréviations	Domaines
ST	Sciences et Technologies
SM	Sciences de la Matière
MI	Mathématiques et Informatique
SNV	Sciences de la Nature et de la Vie
STU	Sciences de la Terre et de l'Univers
SEGC	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales
DSP	Droit et Sciences Politiques
LLE	Lettres et Langues Etrangères
SHS	Sciences Humaines et Sociales
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
ARTS	Arts
LLA	Langue et Littérature Arabes
LCA	Langue et Culture Amazighes

ANNEXE 02

Nomenclature officielle des filières

Domaine Sciences et Technologies : Arrêté n°508 du 15 juillet 2014

N°	Sciences et Technologies	علوم وتكنولوجيا	رقم
	Filières	فروع	
1	Aéronautique	علم الطيران	1
2	Architecture et Urbanisme	هندسة معمارية وعمران	2
3	Automatique	آليات	3
4	Electromécanique	كهروميكانيك	4
5	Electronique	إلكترونيك	5
6	Electrotechnique	كهروتقني	6
7	Génie biomédical	هندسة بيوطبية	7
8	Génie Civil	هندسة مدنية	8
9	Génie Climatique	هندسة المناخ	9
10	Génie des Procédés	هندسة الطرائق	10
11	Génie Industriel	هندسة صناعية	11
12	Génie Maritime	هندسة بحرية	12
13	Génie Mécanique	هندسة ميكانيكية	13
14	Génie Minier	هندسة منجمية	14
15	Hydraulique	ري	15
16	Hydrocarbures	محروقات	16
17	Hygiène et sécurité Industrielle	نظافة وأمن صناعي	17
18	Industries Pétrochimiques	هندسة ببتروكيمياوية	18
19	Ingénierie des Transports	هندسة النقل	19
20	Métallurgie	تعددين	20
21	Optique et Mécanique de précision	بصريات وميكانيك الدقة	21
22	Télécommunication	اتصالات السلكية واللاسلكية	22
23	Travaux publics	أشغال عمومية	23

Domaine Sciences de la Matière : Arrêté n°499 du 15 juillet 2014

N°	Sciences de la Matière	علوم المادة	رقم
	Filières	فروع	
1	Physique	فيزياء	1
2	Chimie	كيمياء	2

Domaine Mathématiques et Informatique : Arrêté n°505 du 15 juillet 2014

N°	Mathématiques et Informatique	رياضيات وإعلام آلي	رقم
	Filières	فروع	
1	Mathématiques	رياضيات	1
2	Informatique	إعلام آلي	2

Domaine Sciences de la Nature et de la Vie : Arrêté n°506 du 15 juillet 2014

N°	Sciences de la Nature et de la Vie	علوم الطبيعة والحياة	رقم
	Filières	فروع	
1	Sciences agronomiques	علوم فلاحية	1
2	Sciences biologiques	علوم بيولوجية	2
3	Hydrobiologie Marines et Continentale	هيدروبيولوجيا بحرية وقارية	3
4	Sciences infirmières	علوم التمريض	4

Domaine Sciences de la Terre et de l'Univers : Arrêté n°500 du 15 juillet 2014

N°	Sciences de la Terre et de l'Univers	علوم الأرض والكون	رقم
	Filières	فروع	
1	Géologie	جيولوجيا	1
2	Géographie et aménagement du territoire	جغرافيا وتهيئة الإقليم	2
3	Gestion des techniques urbaines	تسيير التقنيات الحضرية	3
4	Géophysique	جيوفيزياء	4

Domaine Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales : Arrêté n°507 du 15 juillet 2014

N°	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	علوم اقتصادية والتسيير وعلوم تجارية	رقم
	Filières	فروع	
1	Sciences économiques	علوم اقتصادية	1
2	Sciences de gestion	علوم التسيير	2
3	Sciences commerciales	علوم تجارية	3
4	Sciences financières et comptabilité	علوم مالية ومحاسبة	4

Domaine Droit et Sciences Politiques : Arrêté n°503 du 15 juillet 2014

N°	Droit et Sciences Politiques	حقوق وعلوم سياسية	رقم
	Filières	فروع	
1	Droit	حقوق	1
2	Sciences politiques	علوم سياسية	2

Domaine Lettres et Langues Etrangères : Arrêté n°498 du 15 juillet 2014

N°	Lettres et Langues Etrangères	آداب ولغات أجنبية	رقم
	Filières	فروع	
1	Langue allemande	لغة ألمانية	1
2	Langue anglaise	لغة إنجليزية	2
3	Langue espagnole	لغة إسبانية	3
4	Langue française	لغة فرنسية	4
5	Langue italienne	لغة إيطالية	5
6	Langue russe	لغة روسية	6
7	Langue turque	لغة تركية	7

Domaine Sciences Humaines et Sociales : Arrêté n°502 du 15 juillet 2014

N°	Sciences Humaines et Sociales	علوم إنسانية واجتماعية	رقم
	Filières	فروع	
1	Sciences humaines - Archéologie	علوم إنسانية - علم الآثار	1
2	Sciences humaines - Bibliothéconomie	علوم إنسانية - علم المكتبات	2
3	Sciences humaines - histoire	علوم إنسانية - تاريخ	3
4	Sciences humaines - sciences de l'information et de la communication	علوم إنسانية - علوم الإعلام والاتصال	4
5	Sciences Sociales - anthropologie	علوم اجتماعية - الأنثروبولوجيا	5
6	Sciences Sociales - sociologie	علوم اجتماعية - علم الاجتماع	6
7	Sciences Sociales - psychologie	علوم اجتماعية - علم النفس	7
8	Sciences Sociales - orthophonie	علوم اجتماعية - أرتوفونيا	8
9	Sciences Sociales - sciences des populations	علوم اجتماعية - علم السكان	9
10	Sciences Sociales - sciences de l'éducation	علوم اجتماعية - علوم التربية	10
11	Sciences Sociales - philosophie	علوم اجتماعية - فلسفة	11
12	Sciences islamiques - Oussoul Eddine	علوم إسلامية - أصول الدين	12
13	Sciences islamiques - Charia	علوم إسلامية - الشريعة	13
14	Sciences islamiques - langue arabe et civilisation islamique	علوم إسلامية - لغة عربية وحضارة إسلامية	14

Domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Arrêté n°501 du 15 juillet 2014

N°	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	علوم وتقنيات النشاطات البدنية والرياضية	رقم
	Filières	فروع	
1	Activité physique et sportive éducative	نشاط بدني رياضي تربوي	1
2	Entrainement sportif	تدريب رياضي	2
3	Activité physique et sportive adaptée	نشاط بدني رياضي مكيف	3
4	Administration et gestion du sport	إدارة وتسيير رياضي	4
5	Information et communication sportive	إعلام واتصال رياضي	5

Domaine Arts : Arrêté n°496 du 15 juillet 2014

N°	Arts	فنون	رقم
	Filières	فروع	
1	Arts visuels	فنون بصرية	1
2	Arts du spectacle	فنون العرض	2

Domaine Langue et Littérature Arabes : Arrêté n°504 du 15 juillet 2014

N°	Langue et Littérature Arabes	لغة وأدب عربي	رقم
	Filières	فروع	
1	Etudes linguistiques	دراسات لغوية	1
2	Etudes littéraires	دراسات أدبية	2
3	Etudes critiques	دراسات نقدية	3

Domaine Langue et Culture Amazighes : Arrêté n°497 du 15 juillet 2014

N°	Langue et Culture Amazighes	لغة وثقافة أمازيغية	رقم
	Filières	فروع	
1	Linguistique et didactique	لسانيات وتعليمية	1
2	Langue et littérature	لغة وآداب	2
3	Langue et civilisation	لغة وحضارة	3